

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 08 OCTOBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TANLAY s'est réuni en séance ordinaire en la mairie de COMMISSÉY, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric DELPRAT, Maire.

Etaient présents : Messieurs DELPRAT Eric, DUMINY David et Mesdames YVOIS Caroline, LEMOYNE Chantal, GALLET Dominique, BOIVIN Sandrine et MIGNON Isabelle.

• Arrivée de Mr ROY Yohan à 20h46 ayant pris part aux délibérations à partir de la délibération n°2025-0041

Absents excusés : Mr GUILLEMIN Eric ayant donné pouvoir à Madame YVOIS Caroline.
Mr MANGIN David ayant donné pouvoir à Mr DELPRAT Eric.

Absents : Mme POLIDORE Eliane et Mr PARIS Thomas.

Un scrutin a eu lieu, Mme YVOIS Caroline a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ouverture de la séance à 20h10

✓ Approbation du compte rendu de la réunion du 17/07/2025 à l'unanimité.

• **Décision modificative n°3 – BP ajustement budget suite à sortie d'actif.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la sortie de l'actif communal du tracteur tondeuse ISEKI SFH240, dont la valeur initiale était de 17 600.00 € et la valeur de reprise de 1 200.00 €, les écritures comptables suivantes ont été constatées :

Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
042	675	17 600 €	77	775	1 200 €
			042	7761	16 400 €
Total : 17 600 €			Total 17 600 €		

Dépenses investissement			Recettes investissement		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
040	192	16 400 €	040	215731	17 600 €
			024		- 1 200 €
Total : 16 400 €			Total 16 400 €		

Afin d'équilibrer le budget suite à ces opérations de sortie d'actif de cet équipement, il est nécessaire d'ajouter 1 200.00 au crédit du chapitre 024 en recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal, après délibération décide de la modification budgétaire ci-dessus et autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

• **Décision modificative n°4 – BP 1^{ère} échéance d'emprunt.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au déblocage de l'emprunt n°00004491954, la première échéance est à régler le 15/11/2025 pour un montant de 8 631.16 €. Il est donc nécessaire d'ajuster la ligne en dépenses d'investissement d'emprunt prévue au c/1641 et la ligne en dépenses de fonctionnement d'intérêts au c/66111.

Monsieur le Maire propose la décision modificative budgétaire suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2025 - 40700	
Dépenses section de fonctionnement	Dépenses section de fonctionnement
c/ 615231 : - 4 114.96 €	c/66111 : + 4 114.96 €

BUDGET PRINCIPAL 2025 - 40700	
Dépenses section d'investissement	Dépenses section d'investissement
c/ 2151 : - 4 516.20 €	c/ 1641 : + 4 516.20 €

Le Conseil Municipal après délibération décide des modifications budgétaires ci-dessus et autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

• **Décision modificative n°2 – BA 1^{ères} échéances d'emprunts eau et assainissement.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au déblocage des emprunts n°00004491958 et n°00004491954, les premières échéances sont à régler le 15/11/2025 pour un montant de 868.85 € et 1 253.74 €. Il est donc nécessaire d'ajuster la ligne en dépenses d'investissement d'emprunt prévue au c/1641 et la ligne en dépenses de fonctionnement d'intérêts au c/66111.

Monsieur le Maire propose la décision modificative budgétaire suivante :

BUDGET ANNEXE 2025 - 40701	
Dépenses section de fonctionnement	Dépenses section de fonctionnement
c/ 61523 : - 526.63 €	c / 66111 : + 526.63 €

BUDGET ANNEXE 2025 - 40701	
Dépenses section d'investissement	Dépenses section d'investissement
c/ 2156 : - 1 595.96 €	c / 1641 : + 1 595.96 €

Le Conseil Municipal après délibération décide des modifications budgétaires ci-dessus et autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

• **Tarif des affouages pour l'année 2025/2026**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale le tarif appliqué pour une portion d'affouage ces dernières années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer le tarif à 45 euros la portion pour l'année 2025-2026 sur chacune des trois communes associées et autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

• **Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».**
Annule et remplace la délibération du 24/09/2014

Monsieur le Maire rappelle qu'il est demandé aux collectivités de préciser, par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Le Maire propose de prendre en charge au compte 6232, les dépenses de l'ensemble des biens, services et objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Les prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, le repas des aînés, les vœux de nouvelle année,
- Les cadeaux offerts aux agents communaux au titre de l'action sociale à l'occasion de Noël,

- Les fleurs, bouquets, gravures médailles coupes et présents offert à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départ à la retraite, mutations, entrées en 6^{ème}, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations dont les tickets de manège offert aux enfants des trois villages.
- Les feux d'artifice, concerts et manifestation culturelles,
- Les frais d'annonces et publicité liées aux manifestations.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

• **Projet d'implantation de parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de Tanlay.**

Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote relatifs au projet photovoltaïque.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les informations suivantes : dans le cadre du développement d'un parc photovoltaïque, la société BILLAS AVENIR ENERGIE (BAE) souhaite réaliser des études visant à évaluer la faisabilité du projet et constituer un dossier de demande d'autorisation d'implantation d'un parc sur le territoire communal :

COMMUNE	SECTION	PARCELLE (N°)	SURFACE (m²)	LIEU-DIT
Commissey	114 OC	0262	11 832	ENVERS DES VAUMANGERS
Commissey	114 OC	0351	10 257	ENVERS DES VAUMANGERS

La société BILLAS AVENIR ENERGIE (BAE) sollicite l'accord de la commune en vue de la réalisation de ces études. Il est rappelé que préalablement à la présente séance, une note de synthèse relative au projet a été adressée aux membres du Conseil municipal, reprenant les principales caractéristiques et localisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à la société BAE pour réaliser les études de faisabilité nécessaires au développement d'un projet photovoltaïque sur le territoire communal, accepte que la société BAE implante un parc photovoltaïque au sol sur le territoire communal, autorise BAE à utiliser les voies et chemins communaux pour le transport du matériel, l'exploitation du parc et le passage de câbles souterrains et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout autre document inhérent au projet.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

• **Avenant n°1 à la convention d'assistance technique relative à la production et distribution d'eau potable avec VEOLIA.**

Le Maire présente à l'assemblée municipale l'avenant à la convention d'assistance technique relative à la production et distribution d'eau potable avec l'entreprise VEOLIA, précisant l'exclusion de la partie relève de compteurs et gestions des abonnés, les autres termes de la convention restent inchangés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les modalités de l'avenant et autorise le Maire à signer cette convention et toutes pièces nécessaires à ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

• **Convention d'assistance technique – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Etude de désimpermeabilisation et déracordement des eaux pluviales impactant la station d'épuration de Commissey.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'une étude désimperméabilisation et dé raccordement des eaux pluviales impactant la station d'épuration de Commissey, la commune n'ayant pas les compétences en la matière, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage avec l'agence technique départementale de l'Yonne.

La convention comprend :

- L'analyse des contraintes techniques et réglementaires,
- Les reconnaissances terrain,
- La définition des zones à déconnecter ou désimperméabiliser,
- L'élaboration d'un ou plusieurs scénarios d'aménagement,
- Le recueil de l'avis des services de l'Etat,
- La recherche des financements mobilisables,

Le montant des honoraires de cette mission est de 3 550.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de confier cette mission à l'ATD89 et autorise le Maire à signer la convention et toute autres pièces nécessaires.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

• **Etude extension des réseaux électriques N°25S8016EREX1 – Ferme de Quincy à Commissey**

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'extension des réseaux électriques à la ferme de Quincy à Commissey ayant pour but de remplacer une armoire de coupure manuelle existante par un poste électrique de 100 kVa qui, à l'avenir alimentera une armoire de désinfection de l'eau potable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte l'étude proposée par le SDEY et son financement, la commune versera sa participation au SDEY selon les modalités de versement décrites dans la **convention N°25S8016EREX1 en annexe de la présente délibération** pour un montant de 929.35 € TTC et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

• **Convention financière SDEY – Travaux d'éclairage public suite au sinistre au 4 Grande Rue à ST-VINNEMER.**

Le Maire informe l'Assemblée du sinistre d'éclairage public sis 4 Grande Rue Saint-Vinnemer dont le coût estimatif global s'élève à 1 309.44 € TTC dont 50% du HT revient à la commune soit : 545.60 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte le plan de financement des travaux, autorise le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière et s'engage à participer au financement desdits travaux.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

• **Transfert de compétences eau et assainissement au Syndicat des Eaux du Tonnerrois.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat des Eaux du Tonnerrois ;

VU les propositions d'adhésion faites par le Syndicat des Eaux du Tonnerrois lors de la rencontre avec les élus le 05 juin 2025 ;

VU le mémento : Le transfert implique une substitution du SET à ses nouveaux membres pour l'intégralité des compétences transférées « eau » et « assainissement collectif » ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 09 Voix pour 0 Voix contre, approuve l'ensemble des dispositions énoncée dans la délibération, accepte les conditions d'adhésion au SET telles qu'elles ont été présentées et notamment les projets de tarifs indiqués dans le

mémento remis aux collectivités, demande son adhésion au SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS au 1er janvier 2027 pour les compétences : eau potable et assainissement collectif et adopte les statuts du SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

➤ Arrivée de M. ROY Yohan à 20h46, impliquant dès la délibération suivante : 10 votants (8 présents + 2 pouvoirs)

• **Rénovation Mairie Tanlay – Lot n°2 Gros œuvre, charpente, couverture – Avenant n°1**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de l'avancement des travaux de rénovation et de réhabilitation de la Mairie de Tanlay.

Suite à la réintégration de lignes de DPGF retirées en phase appel d'offre qui auraient dû être rattachées au lot n°1 et sont transférées au lot n°2, la plus-value intègre également le transfert de lignes entre le lot menuiseries intérieures et le lot gros œuvre, lignes de dépose de parquets et planchers existants ainsi que (depuis la liquidation judiciaire en aout 2025 de l'entreprise attributaire du lot n°4) le plancher des archives en lambourrage et planchage. Une balance du lot menuiseries intérieures accompagne cet avenant. La plus-value intègre aussi une modification du projet : le déplacement de la tisanerie de la mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la modification de ces travaux, accepte la plus-value d'un montant de 20 853.55 € HT pour le lot n°2, gros œuvre, charpente, couverture, ce qui porte le montant du marché concernant ce lot à 175 024.26 € HT et autorise le Maire à signer l'avenant et toute autre pièce nécessaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

• **Rénovation Mairie Tanlay – Lot n°9 Carrelage – Avenant n°1**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de l'avancement des travaux de rénovation et de réhabilitation de la Mairie de Tanlay.

Suite à la découverte de fissures au sol et à la découverte de tomettes à réparer et à conserver, le lot n°9 – carrelage nécessite une plus-value.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la modification de ces travaux, accepte la plus-value d'un montant de 4 492.60 € HT pour le lot n°9, carrelage, ce qui porte le montant du marché concernant ce lot à 17 075.20 € HT et autorise le Maire à signer l'avenant et toute autre pièce nécessaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

• **Rénovation Mairie Tanlay – Lot n°6 Cloisons /Doublages/Isolation – Avenant n°1**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de l'avancement des travaux de rénovation et de réhabilitation de la Mairie de Tanlay.

La plus-value au lot cloisons, doublages isolation est due aux modifications suivantes : les portes intérieures en fourniture et pose initialement prévues au lot menuiseries intérieures a été basculée au lot cloisons suite à la liquidation de l'entreprise de menuiseries intérieures. Cette bascule permet de ne pas retarder le chantier outre mesure suite à cette liquidation et la nécessité de relancer le lot menuiseries intérieures alors que celui-ci devait déjà intervenir sur site.

La seconde plus-value est liée à une modification demandée par la maîtrise d'ouvrage de déplacer la zone tisanerie de la mairie impliquant des travaux dans une zone où ceux-ci n'étaient pas prévus.

Enfin les rampants des cages d'escaliers ont été modifiés pour passer en cathédrale afin d'apporter plus de lumière, demande de MOE et MOA suite à la dépose de certains châssis de toit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la modification de ces travaux, accepte la plus-value d'un montant de 27 594.60 € HT pour le lot n°6, cloisons/doublages/isolation, ce qui porte le montant du marché concernant ce lot à 160 473.99 € HT et autorise le Maire à signer l'avenant et toute autre pièce nécessaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

• **Avenants baux des chasses - bois communaux de Tanlay, Commissey et Saint-Vinnemer.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale la délibération 2023-0034 concernant le renouvellement des baux de chasses de Tanlay, Commissey et Saint-Vinnemer.

Il convient de préciser le montant de base lors de la reconduction du 1^{er} juillet 2023.

Ainsi, le Maire propose la signature d'un avenant en précisant le montant initial lors de la signature des baux :

- Bois communaux de Tanlay : Bail conclu avec Monsieur Thierry AMIOT agissant au nom de la société de chasse de Tanlay dont le montant pour l'année initiale s'élève à 3 241.55 €.

- Bois communaux de Commissey et concession d'occupation pour cabane de chasse : Bail conclu avec Madame Camille DELORD agissant au nom de la société de chasse de Commissey dont le montant pour l'année initiale s'élève à 3 099.17 €.

- Bois Communaux de Saint-Vinnemer et concession d'occupation pour cabane de chasse : Bail conclu avec Monsieur Jean-Baptiste QUINTON agissant au nom de la société de chasse de Saint-Vinnemer dont le montant pour l'année initiale s'élève à 2 764.11 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, précise que les autres termes des baux restent inchangés, rappelle que les loyers sont révisés chaque année par référence à l'indice national de fermage de l'année précédente publié au Journal Officiel, sur la base du loyer initial, et autorise le Maire à signer les avenants des baux de chasse avec les trois sociétés.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

Questions diverses :

1- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution de subvention de la part de la DRAC concernant la restauration du tableau du maître-autel de l'Eglise Saint-Sylvestre de Tanlay pour un montant de 9 996.00 €.

Séance close à 21h16

• **Délibération n°2025-0030** Visée par la sous-préfecture le 09/10/2025

Objet : Décision modificative n°3 – BP ajustement budget suite à sortie d'actif.

• **Délibération n°2025-0031** Visée par la sous-préfecture le 09/10/2025

Objet : Décision modificative n°4 – BP 1^{ère} échéance d'emprunt.

• **Délibération n°2025-0032** Visée par la sous-préfecture le 09/10/2025

Objet : Décision modificative n°2 – BA 1^{ères} échéances d'emprunts eau et assainissement.

• **Délibération n°2025-0033** Visée par la sous-préfecture le 09/10/2025

Objet : Tarif des affouages pour l'année 2025/2026

• **Délibération n°2025-0034** Visée par la sous-préfecture le 09/10/2025

Objet : Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Annule et remplace la délibération du 24/09/2014

• **Délibération n°2025-0035** Visée par la sous-préfecture le 09/10/2025

Objet : Projet d'implantation de parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de Tanlay.

- **Délibération n°2025-0036** Visée par la sous-préfecture le 09/10/2025

Objet : Avenant n°1 à la convention d'assistance technique relative à la production et distribution d'eau potable avec VEOLIA.

- **Délibération n°2025-0037** Visée par la sous-préfecture le 09/10/2025

Objet : Convention d'assistance technique – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Etude de désimpermeabilisation et déaccordement des eaux pluviales impactant la station d'épuration de Commissey.

- **Délibération n°2025-0038** Visée par la sous-préfecture le 09/10/2025

Objet : Etude extension des réseaux électriques N°25\$8016EREX1 – Ferme de Quincy à Commissey

- **Délibération n°2025-0039** Visée par la sous-préfecture le 09/10/2025

Objet : Convention financière SDEY – Travaux d'éclairage public suite au sinistre au 4 Grande Rue à ST-VINNEMER.

- **Délibération n°2025-0040** Visée par la sous-préfecture le 09/10/2025

Objet : Transfert de compétences eau et assainissement au Syndicat des Eaux du Tonnerrois.

- **Délibération n°2025-0041** Visée par la sous-préfecture le 09/10/2025

Objet : Rénovation Mairie Tanlay – Lot n°2 Gros œuvre, charpente, couverture – Avenant n°1

- **Délibération n°2025-0042** Visée par la sous-préfecture le 09/10/2025

Objet : Rénovation Mairie Tanlay – Lot n°9 Carrelage – Avenant n°1

- **Délibération n°2025-0043** Visée par la sous-préfecture le 09/10/2025

Objet : Rénovation Mairie Tanlay – Lot n°6 Cloisons /Doublages/Isolation – Avenant n°1

- **Délibération n°2025-0044** Visée par la sous-préfecture le 09/10/2025

Objet : Avenants baux des chasses - bois communaux de Tanlay, Commissey et Saint-Vinnemer.

Les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et horaires d'ouvertures.